



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EXERCICE 2023

**présenté
en Commission de Finances
le 17 janvier 2023
et en Comité Syndical le 13 février 2023**

INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le ROB doit être impérativement présenté à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. Ce rapport obligatoire pour les EPCI comptant au moins 3 500 habitants porte essentiellement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels, l'évolution des charges de personnel, la structure et la gestion de la dette.

N'ayant aucun caractère décisionnel, le Rapport d'Orientations Budgétaires est donc l'occasion de faire une présentation de l'évolution des services et des finances du Syndicat.

L'année 2022 a été marquée par le changement de prestataire de collecte dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte en porte à porte et de transfert des déchets des ménages.

La collecte des végétaux en porte à porte sur les Communes d'Hazebrouck et de Bailleul a été attribuée à la Société Coved.

Le marché de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages recyclables a été attribué à la Société éco.Déchets après deux appels d'offres, un sourcing permettant la redéfinition du besoin dans un but de recherche d'économies par optimisation des tournées, des moyens techniques et humains,.

Ainsi, l'allotissement a été supprimé et les bordereaux de prix ont été épurés aux fins d'avoir un prix par flux de déchets identiques pour l'ensemble du territoire du SMICTOM CCFI-CCFL. Pour permettre une baisse progressive des coûts avec la réduction de production de déchets attendue suite mise en œuvre de la REOMI sur le territoire de la CCFI, un prix mixte composé d'une base forfaitaire et d'une part variable à la tonne constitue la base de facturation du présent marché.

Après un démarrage de la prestation très compliqué en raison de la refonte des tournées et de la modification des calendriers des collectes en porte à porte, de la réduction de la fréquence de collecte des emballages à une semaine sur deux, du changement des habitudes imposé aux usagers et de l'absence de connaissance du territoire des équipiers de collectes ... ;

les collectes en porte à porte ont finalement repris un rythme normal et le prestataire était prêt pour mettre en œuvre la phase test de la REOMI sur les 27 communes de la CCFI, comme prévu dans le marché.

La primo dotation ayant pris du retard, il a été constaté que très peu d'utilisateurs déjà dotés utilisaient les bacs normés lors des collectes et qu'une très grande majorité des déchets étaient toujours présentés en sacs, obligeant la Société éco.Déchets à maintenir la collecte avec deux ripeurs au lieu d'un comme prévu dans le marché, et ce dès le 1^{er} juillet 2022 comme prévu dans les clauses du marché. Cette collecte en sacs générant un surcoût, l'entreprise a sollicité le SMICTOM - et donc indirectement la CCFI - pour la prise en charge de ces dépenses supplémentaires par un avenant avec effet au 1^{er} juillet 2022.

Le lot « transport, tri et valorisation des déchets recyclables » après avoir été classé sans suite en raison d'une absence de concurrence, a été reconduit pour une période allant jusqu'au 28 février 2023. Cette consultation a été relancée et le marché a été de nouveau attribué à la Société PAPREC. En effet, le centre de tri Trivalo62 sis à Harnes est actuellement le seul centre de tri à avoir reçu l'agrément CITEO pour le tri des emballages en Extensions des consignes de tri, permettant au Syndicat de percevoir la totalité des soutiens à la valorisation.

Concernant le programme pluriannuel de réhabilitation des déchèteries, et tout particulièrement le projet de construction d'une déchèterie à Hazebrouck, sur un terrain mis à la disposition du SMICTOM par la CCFI, les membres de la commission déchèteries ont été associés à la présentation du résultat de l'étude de faisabilité et des possibilités d'aménagement. Certaines études sont en cours et le marché d'AMO a été attribué récemment.

Le projet de construction d'une déchèterie à Merville est en attente, les études sont en cours de réalisation par la CCFL.

Ci-après seront rappelés les décisions budgétaires et les différents événements financiers de l'année 2022 et seront évoquées les prévisions générales 2023.

I - PRESENTATION DES COÛTS DE SERVICE

1- Coûts de service prévisionnels

Le coût de service prévisionnel 2022 a été adopté par le comité syndical en séance du 7 mars 2022 au montant global de **10 281 518.36 €** avant reprise des excédents. Le coût prévisionnel est en baisse en rapport avec la baisse du coût du nouveau marché de collecte.

2- Mutualisation de l'augmentation du coût de la collecte

Depuis 2016, afin de limiter l'augmentation tarifaire du marché de collecte, le SMICTOM a validé une harmonisation du coût de collecte à la tonne sur l'ensemble du territoire, suivant demande de la CC Flandre Lys.

Cette mutualisation du coût du marché a permis aux collectivités de bénéficier d'une prestation à un prix à la tonne acceptable et plus réel sur l'ensemble du territoire.

La mutualisation des coûts a pris fin le 1er avril 2022 lors de l'échéance du marché en cours avec le prestataire Véolia.

II - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

L'ensemble de la dette du Syndicat est représenté par des emprunts à taux fixe, apportant ainsi toute sécurité sur le long terme.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette s'élève à **3 860 519.54 €**, après réalisation en 2021 d'un emprunt de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour l'achat des bacs de collecte dans le cadre de la conteneurisation pour mise en œuvre de la REOMI. Première échéance au 1^{er} juillet 2022.

L'état de l'endettement annuel ci-après, présente l'évolution des annuités d'emprunt depuis 2023.

Etat de l'endettement annuel						
Années	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Total versement	Capital restant dû
2022	4 122 556,07	332 642,37	30 938,57	0.00	363 580,94	3 789 913,70
2023	3 789 913,70	465 622,68	30 535,78	0.00	496 158,46	3 324 291,02
2024	3 324 291,02	469 799,37	26 359,09	0.00	496 158,46	2 854 491,65
2025	2 854 491,65	462 382,29	22 109,25	0.00	484 491,54	2 392 109,36
2026	2 392 109,36	430 732,94	18 757,78	0.00	449 490,72	1 961 376,42
2027	1 961 376,42	433 538,31	15 952,40	0.00	449 490,71	1 527 838,11
2028	1 527 838,11	436 369,25	13 121,45	0.00	449 490,70	1 091 468,86
2029	1 091 468,86	294 378,09	10 331,51	0.00	304 709,60	797 090,77
2030	797 090,77	151 607,94	8 320,42	0.00	159 928,36	645 482,83
2031	645 482,83	104 727,13	6 487,39	0.00	111 214,52	540 755,70
2032	540 755,70	105 852,22	5 362,30	0.00	111 214,52	434 903,48
2033	434 903,48	106 989,39	4 225,13	0.00	111 214,52	327 914,09
2034	327 914,09	108 138,78	3 075,74	0.00	111 214,52	219 775,31
2035	219 775,31	109 300,51	1 914,01	0.00	111 214,52	110 474,80
2036	110 474,80	110 474,80	739,79	0.00	111 214,59	0,00
Total		4 122 556.07	198 230.61	0.00	4 320 786,68	

Les emprunts à amortir sont les suivants :

Année	Financement	Montant	Durée
2010	Aménagement des déchèteries	550 000,00 €	15 ans
2015	Aménagement des déchèteries	650 000,00 €	15 ans
2016	Aménagement des déchèteries	2 000 000,00 €	20 ans
2021	Achat de bacs conteneurisation REOMI	2 000 000,00 €	7 ans

Considérant l'emprunt souscrit en 2022 pour le financement des bacs de collecte acquis dans le cadre de la conteneurisation REOMI, le montant de l'endettement par habitant et par territoire concerné a évolué comme suit :

2022	Capital	Intérêts	Total Annuités	Population	€ / hab
2022 CCFI-CCFL	191 495,94	27 303,82	218 799,76	118 353	1,85 €
2022 CCFI (REOMI)	70 540,59	4 601,66	75 142,25	78 648	0,96 €
2022	262 036,53	31 905,48	293 942,01		

2023	Capital	Intérêts	Total Annuités	Population	€ / hab
2023 CCFI-CCFL	182 545,63	24 050,48	206 596,11	119 199	1,73 €
2023 CCFI (REOMI)	282 815,46	6 746,90	289 562,36	78 635	3,68 €
2023	465 361,09	30 797,38	496 158,47		

III - SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**A - SECTION DE FONCTIONNEMENT****1 - Evolution des charges et des recettes de fonctionnement**

EVOLUTION DES CHARGES 2020 - 2022			
Charges	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère général	10 709 559,47 €	12 312 394,45 €	10 253 037,45 €
012 - Charges de personnel	1 206 473,09 €	1 401 190,32 €	1 482 812,27 €
65 - autres charges de gestion courante	330 447,86 €	346 031,59 €	396 232,30 €
66 - Charges financières	34 716,99 €	30 796,76 €	32 820,07 €
67 - Charges exceptionnelles	13 043,50 €	189,00 €	1 799,09 €
Total des charges de fonctionnement rattachements compris	12 294 240,91 €	14 090 602,12 €	12 166 701,18 €

EVOLUTION DES PRODUITS 2020 - 2022			
Recettes	2020	2021	2022
013 - Atténuation de charges	40 769,29 €	46 170,78 €	48 006,99 €
70 - Vente de marchandises	48 730,00 €	48 240,00 €	65 621,00 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €
74 - Dotations et participation	11 912 710,94 €	13 414 706,78 €	12 300 655,54 €
75 - Autres produits de gestion courante	470 672,29 €	1 030 527,33 €	1 080 422,36 €
77 - Produits exceptionnels*	44 257,22 €	18 001,41 €	12 159,69 €
78 - Reprise sur provision		- €	- €
Total des recettes de fonctionnement rattachements compris	12 517 139,74 €	14 557 646,30 €	13 506 865,58 €

2 - Capacité d'autofinancement

CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE 2020 - 2022			
Années	2020	2021	2022
Dépenses de gestion	12 294 240,91 €	14 090 602,12 €	12 166 701,18 €
Recettes de gestion	12 517 139,74 €	14 557 646,30 €	13 506 865,58 €
Capacité d'autofinancement	222 898,83 €	467 044,18 €	1 340 164,40 €

CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE 2020 - 2022			
Années	2020	2021	2022
CAF brute	222 898,83 €	467 044,18 €	1 340 164,40 €
- Annuité en capital de la dette	195 876,35 €	199 766,16 €	262 036,53 €
Capacité d'autofinancement	27 022,48 €	267 278,02 €	1 078 127,87 €

3 - Prévisions et Evolutions 2022

Dépenses 2022

Avant d'évoquer les évolutions 2023, il convient de vous rappeler l'évolution des dépenses prévues en 2022 entraînant une incidence sur le coût de service :

Le coût des collectes des ordures ménagères et des emballages en porte à porte a été estimé pour l'année 2022 à 2 940 000 €. (de janvier à mars 2022 : marchés Veolia et Baudalet & d'avril à décembre 2022 : marché éco.Déchets). Le bilan des dépenses 2022 montre pour ces prestations un total réalisé de 2 200 000 € soit une économie de plus de 700 000 € hors avenants.

Cette baisse des coûts est due à une diminution des tonnages d'ordures ménagères collectées d'environ 4 500 tonnes soit environ 20% qui peut s'expliquer par le refus de collecte des DIB présentés par certains professionnels mais aussi le retrait de certains « professionnels » en anticipation de la REOMI. De même, certains usagers ont anticipé sur le fonctionnement de la REOMI et ont commencé à limiter leur présentation de bacs. La baisse des tonnages d'OMr est générale sur l'ensemble du territoire français.

En parallèle, le SMICTOM a fait face à un accroissement des ventes de composteurs. Pour 240 composteurs vendus en 2021, on atteint les 950 unités en 2022 générant une dépense de plus de 90 000 € pour une recette de 65 000 €.

Dépenses & Recettes 2023

Services et prestations sur la base des tonnages 2022	Variation +/- 2023
Augmentation de la TGAP sur incinération et enfouissement Amiante et Encombrants non valorisables	33 000,00 €
Marché de tri, transfert et transport des emballages et refus de tri	240 000,00 €
Avenants 2 et 4 éco.Déchets en totalité (retard REOMI + rattrapage collecte retard distribution bacs)	285 000,00 €
Augmentation du coût de consommation électricité dans les bâtiments	15 000,00 €
Révision des marchés de collecte en porte à porte et gestion haut de quai de transfert (+15 % et tonnage identique)	350 000,00 €
Révision des marchés de collecte et traitement des déchets de déchèteries (+10 % et tonnage identique)	230 000,00 €
Indemnisation imprévision ESE sur matière première fabrication des bacs de collecte	100 000,00 €
Obligation de mise en œuvre collecte séparée des biodéchets : expérimentation de collecte	100 000,00 €
Charges de personnels hors assurances : revalorisation grilles et augmentation valeur du point sur 13 mois - avancements de grade et échelonnements	80 000,00 €
Recrutement d'un agent en accroissement activités sur 9 mois pour recherches et propositions en matière de collecte séparée des biodéchets	30 000,00 €
Réorganisation du service communication suite mise en œuvre REOMI : recrutement de 2 agents et accroissement activités	90 000,00 €
Majoration recette soutiens à la valorisation des emballages : CITEO	- 70 000,00 €
Majoration recette soutiens à la valorisation des déchets des déchèteries	- 40 000,00 €
Incidence sur le coût global du service 2023	1 443 000,00 €

B - SECTION D'INVESTISSEMENT**1 - Exercice 2022**

TRAVAUX OU ACQUISITIONS 2022	
LIBELLE DE LA DEPENSE	2022
EXPERTISE FAUNE FLORE PARTIE 1/4 - PROJET DECHETERIE HAZEBROUCK	3 925,00 €
MISSION AMO PROJET CONSTRUCTION DECHETERIE HAZEBROUCK	1 953,00 €
ORDINATEURS FIXES ET PORTABLES	4 398,00 €
LICENCES OFFICE et MICROSOFT	1 495,00 €
LOGICIEL DE PESEE SITE DE STRAZEELE ET HAZEBROUCK	8 970,00 €
GRAPPIN SITE DE STRAZEELE	29 040,00 €
ASSISTANCE EUROBEN REMPLACEMENT GRAPPIN	2 430,00 €
BACS REOMI JANVIER FEVRIER 2022	1 919 669,85 €
CONTENEUR SECURISE STOCKAGE DDS EBBLINGHEM	35 481,60 €
ACHAT VEHICULE BERLINGO GE-084-JM	14 238,00 €
IMPRIMANTE ET VIDEOPROJECTEUR	1 246,80 €
REFRIGERATEUR SOLIDAIRE PLPDMA	1 500,00 €
COLONNES VERRE 4M3	23 616,00 €
CENDRIERS PAV TCHAO MEGOT	8 070,00 €
TOITURE ATELIER GARAGE SITE DE STRAZEELE - DEPOSE AMIANTE ET POSE BAC ACIER	64 099,25 €
TGR RENOVATION EP DECHETERIE ESTAIRES	1 194,00 €
TGR RENOVATION EP DECHETERIE BAILLEUL	4 074,00 €
TGR RENOVATION EP DECHETERIE LAVENTIE	4 251,00 €
TGR RENOVATION EP STRAZEELE	19 896,00 €
TGR RENOVATION EP DECHETERIE EBBLINGHEM	7 170,00 €
TGR RENOVATION EP DECHETERIE NIEPPE	9 162,00 €
TGR RENOVATION EP DECHETERIE STEENBECQUE	5 508,00 €
CONSTRUCTION PLATEFORME STOCKAGE DDS EBBLINGHEM	32 610,00 €
TGR GARDE CORPS BENNE GRAVAT DECHETERIE NIEPPE	528,00 €

TGR ESCALIER DECHETERIE STEENBECQUE

POSE GARDE CORPS LOCAL DDS DECHETERIE EBBLINGHEM	3 908,40 €
CAUTION 2 BADGES CENTRE DIRECTIONNEL	60,00 €
REALISATIONS 2022	2 210 755,90 €

2 - Exercice 2022**Restes à réaliser à inscrire**

RESTES A REALISER DEPENSES 2022		
Art.	LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
2031	Mission AMO - CHD Consultant Hazebrouck	972,00 €
2031	Mission AMO - CHD Consultant Merville	6 440,62 €
2031	Etude géotechnique - Projet Hazebrouck	16 980,00 €
2031	Expertise faune flore - Projet Hazebrouck	3 925,00 €
2158	Huitième commande bacs REOMI 2022	27 377,40 €
2158	Neuvième commande bacs REOMI 2022	55 870,80 €
2158	Onzième commande bacs REOMI 2022	17 874,90 €
21838	Imprimante étiquettes bacs REOMI	3 567,82 €
2313	TGR remblaiement fosse atelier garage Strazeele	5 773,91 €
2313	TGR évacuation douches Strazeele	18 729,32 €
2313	TGR portes anti-panique bâtiment tri transfert Strazeele	7 322,40 €
RESTES A REALISER DE DEPENSES 2022 A REPORTER EN 2023		164 834,17 €

RESTES A REALISER RECETTES 2022		
Art.	LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT
1318	Subvention CITEO achat bacs collecte emballage territoire CCFI	181 968,77 €
RESTES A REALISER DE RECETTES 2022 A REPORTER EN 2023		181 968,77 €

INVESTISSEMENTS 2023

LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
Projets déchèteries	1 485 000,00 €
<i>Hazebrouck - Etudes</i>	100 000,00 €
<i>Merville - Etudes</i>	25 000,00 €
<i>Hazebrouck - Travaux nouvelle déchèterie</i>	1 360 000,00 €
Projet Ressourcerie	11 900,00 €
<i>Ressourcerie - Balance</i>	6 300,00 €
<i>Ressourcerie - Ordinateur fixe avec écran</i>	1 400,00 €
<i>Ressourcerie - Licence Power Weight</i>	3 000,00 €
<i>Ressourcerie - Licence Office</i>	300,00 €
<i>3 licences Office bureaux administratifs</i>	900,00 €
Déchèteries	195 500,00 €
<i>Vidéoprotection - Bailleul, Laventie et Nieppe</i>	50 000,00 €
<i>Vidéoprotection - caméra mobile</i>	300,00 €
<i>Transpalette déchèteries</i>	6 000,00 €
<i>Steenbecque - Achat conteneurs D3E</i>	3 000,00 €
<i>Steenbecque - Aménagement divers - Extension déchèterie</i>	12 000,00 €
<i>Steenbecque - TGR garde-corps (modification des portillons en bavettes)</i>	17 000,00 €
<i>Ebblinghem - Tranchée et branchement électrique, installation éclairage local DDS</i>	6 500,00 €
<i>Ebblinghem - Travaux assainissement mise en conformité suite ICPE</i>	30 000,00 €
<i>Ebblinghem - Création d'une aire de lavage des bacs</i>	50 000,00 €
<i>Ebblinghem - TGR garde-corps (modification des portillons en bavettes)</i>	19 500,00 €
<i>Ebblinghem - Zone grillagée fermée</i>	1 200,00 €
Gestion des bacs	106 500,00 €
<i>Ebblinghem - Karsher eau chaude lavage bacs</i>	4 000,00 €
<i>Conteneurisation - Achat ponctuel de bacs</i>	100 000,00 €
<i>Décolleuse étiquettes bacs</i>	1 000,00 €
<i>Ebblinghem - Rayonnage pièces détachées</i>	1 500,00 €
Site de Strazeele	50 000,00 €
<i>Strazeele - Remplacement chaudière fioul</i>	10 000,00 €
<i>Strazeele - TGR réfection assainissement, caniveaux, séparateurs, aire de lavage</i>	40 000,00 €
Administration et services	52 850,00 €
<i>Ordinateurs et écrans bureaux administratifs</i>	3 800,00 €
<i>Mobilier pour bureaux</i>	5 000,00 €
<i>Matériel de pointage</i>	3 900,00 €
<i>Véhicule utilitaire</i>	40 000,00 €
<i>Caution badges accès bureaux</i>	150,00 €
Autres	13 600,00 €
<i>PAV verre</i>	12 000,00 €
<i>Réfrigérateur solidaire PLPDMA</i>	1 600,00 €
TOTAL	1 915 350,00 €

Financement des investissements

Cette année, le montant prévisionnel des équipements et travaux d'investissement à réaliser est arrondi à **1 915 350 €**, comprenant le montant prévisionnel des travaux de construction de la nouvelle déchèterie d'Hazebrouck et des études pour le projet de Merville.

Le Compte Administratif 2022 présente un besoin de financement en section d'investissement : RAR de Dépenses 164 834.17 € - RAR de recettes 181 968.77 € soit un besoin de financement cumulé de **82 682.77 €**.

Le remboursement du capital des emprunts s'élevant en 2023 à **465 361.09 €**, le montant total des dépenses d'investissement est de **2 380 711,09 €**.

Considérant le coût des travaux de construction de la déchèterie d'Hazebrouck et des études à réaliser pour le projet de Merville estimé à environ **1 500 000 €** sans possibilité de financement autre, il conviendra de recourir à l'emprunt pour un montant de **1500000 €**, à inscrire au Budget Primitif 2023.

Considérant que le compte administratif 2022 dégage un excédent de fonctionnement cumulé de **3 281 282.82 €**, il conviendra d'affecter en section d'investissement - lors du vote du Budget Primitif - le montant nécessaire au financement des opérations nouvelles et au financement du besoin de financement.

La dotation aux amortissements est estimée à s'élèvera à **455 000 €**. Cette dotation est majorée en 2023 en raison de l'amortissement des bacs de collecte acquis en 2022 mais aussi du passage à la M57 avec désormais un amortissement obligatoirement proratisé dès la date de mise en service du bien.

Parallèlement, le FCTVA est estimé à **360 000 €** sur la base des dépenses d'investissement 2022 éligibles. Ces recettes d'ordre et réelle permettront d'équilibrer la section d'investissement et de financer en partie les travaux à inscrire en 2023.

3 - Prévisions pluriannuelles

Ces informations nous permettent d'évaluer le coût prévisionnel des futurs constructions et aménagements à entreprendre dans les différents sites et de proposer cet échéancier prévisionnel des travaux de 2023 à 2025.

Investissements	2023	2024	2025
Investissements divers	28 000 €	30 000 €	30 000 €
Achat de bacs Conteneurisation	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Véhicule utilitaire	40 000 €	40 000 €	- €

Commande annuelle de PAV verre	12 000 €		
Strazeele : TGR bâtiment et site	50 000 €	80 000 €	50 000 €
Déchèterie Steenbecque : divers travaux	25 000 €	- €	- €
Déchèterie Ebblinghem : divers travaux	110 000 €	- €	- €
Travaux autres déchèteries	20 000 €	30 000 €	30 000 €
Déchèterie actuelle Estaires Démantèlement	- €	6 000 €	- €
Déchèterie Merville : Etudes et Travaux	30 000 €	1 800 000 €	800 000 €
Déchèterie Hazebrouck : Etudes et Travaux	1 460 000 €	600 000 €	- €
Contrôle d'accès déchèteries	- €	- €	115 000 €
Vidéo protection	50 000 €	- €	50 000 €
Prévisions annuelles	1 925 000 €	2 648 000 €	1 137 000 €

Ces prévisions pluriannuelles seront financées par emprunt, afin d'amortir le coût sur le long terme.

IV – PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2022 – 2025

Tableau en cours de préparation, sera adressé avec l'ordre du jour du CS.

V – GESTION ET DEPENSES DU PERSONNEL**A – LES EFFECTIFS**

FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	TABLEAU DES EFFECTIFS SMICTOM des Flandres			
	Au 01/01/2021 Délibération du 05/10/2020	Au 01/08/2021 Délibération du 21/06/2021	Au 01/01/2022 Délibération du 22/11/2021	Au 01/07/2022 Délibération du 20/06/2022
Directeur Général des Services	1	1	1	1
Attaché territorial principal	1	1	1	1
Ingénieur territorial principal	0	0	0	1
Ingénieur Territorial	1	1	1	1
Technicien Territorial	0	0	1	1
Adjoint Administratif principal 2 ^e classe	0	0	0	1
Adjoint Administratif	5	6	6	6
Agent de maîtrise principal	1	1	1	1
Agent de maîtrise	0	0	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	7	7	11
Adjoint technique	21	22	22	22

Années	2019	2020	2021	2022
Agents remplacement et/ou accroissement activités au 31/12 N-1	2	1	2	2
Agents en poste au 31/12/N-1	25	29	33	34

B – LE TEMPS DE TRAVAIL

Au 1^{er} janvier 2022, conformément à la réglementation, l'organisation du temps de travail des agents a été modifiée et établie sur la base de l'obligation de travail à 1607 heures annuelles.

Les agents travaillent désormais 36h50 hebdomadaires, et bénéficient de 9 jours de RTT.

Considérant les difficultés de gestion des flux de la déchèterie d'Estaires pour raison de sécurité, l'amplitude d'ouverture au public à Laventie a été élargie, les agents sont donc amenés à effectuer des heures supplémentaires rémunérées.

C – LES CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTIONS DE CHARGES DE PERSONNEL			
DEPENSES 012	2020	2021	2022
Personnel extérieur	11 254,70 €	6 012,51 €	11 744,00 €
Rémunérations	839 901,11 €	966 850,22 €	1 023 515,16 €
Charges	301 866,05 €	299 084,69 €	375 757,83 €
Assurances du personnel	39 648,81 €	118 360,00 €	62 447,27 €
Médecine du travail	301,00 €	536,40 €	384,01 €
Autres charges de personnel	13 501,42 €	10 346,50 €	8 964,00 €
Total des charges de personnel	1 206 473,09 €	1 401 190,32 €	1 482 812,27 €
Variation	- 12 004,71 €	194 717,23 €	81 621,95 €
%	-0,99%	16,14%	5,83%

EVOLUTION DES ELEMENTS DE REMUNERATIONS			
€ BRUTS	2020	2021	2022
Rémunération brute	560 693,05 €	690 408,17 €	746 919,15 €
Nouvelle bonification indiciaire	15 738,11 €	18 906,62 €	19 078,28 €
Supplément familial traitement	16 866,79 €	16 901,92 €	15 075,04 €
Indemnités (dont Allocation ARE en 2019 & 2020)	183 386,35 €	161 917,57 €	159 356,75 €
Primes 13 ^{ème} mois	57 684,54 €	64 144,41 €	66 970,18 €
Heures supplémentaires	792,27 €	8 571,53 €	10 235,76 €
Participation employeur	4 740,00 €	6 000,00 €	5 880,00 €
Totaux	839 901,11 €	966 850,22 €	1 023 515,16 €
Variation	8 922,47 €	126 949,11 €	56 664,94 €
%	1,07%	15,11%	5,86%

Il faut prendre en compte pour 2022 :

- Besoin saisonnier plus important soit 6 saisonniers ayant effectué en moyenne chacun 2 mois répartis sur la période de mai à septembre 2022, répartis dans différentes déchèteries, dont 2 saisonniers à Laventie.
- 1 agent de déchèterie placé en Congé Longue Maladie à compter du 20 janvier 2020, nécessitant le recrutement d'un agent de remplacement.
- Le versement de l'allocation chômage à un agent sorti des effectifs, jusque mi-juillet 2022.
- Le recrutement d'ambassadeurs du tri au 1^{er} octobre 2022, un agent stagiaire à temps plein et deux agents à mi-temps en accroissement d'activités.
- La revalorisation de la valeur du point indiciaire au 1^{er} juillet 2022. (+3.5%)

Il faut aussi considérer comme chaque année :

- La continuité de la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C, engendrant un reclassement pour la majorité des agents du Syndicat.
- La revalorisation du montant du traitement minimum garanti avec révision de l'indice minimum de rémunération des agents territoriaux de catégorie C effectif au 1^{er} janvier 2022 puis au 1^{er} mai 2022, et au 1^{er} janvier 2023.

Aussi en 2022, les charges de personnel ont évolué de 5.86 %, hors assurance du personnel, autres charges et médecine du travail dont une partie est générée par l'augmentation de la valeur du point.

En 2023, avec la mise en œuvre de la REOMI le fonctionnement des services a été partiellement réorganisé en interne pour intégrer les missions de suivi des collectes en bacs, de remplacement ou de dotation complémentaire des bacs.

Un poste d'agent administratif a été créé avec la nomination en interne d'un des ambassadeurs du tri sur ce poste. Un poste d'ambassadeur du tri a été également créé pour le suivi des collectes.

Les ambassadeurs en poste étant actuellement principalement affectés à la gestion des bacs, au suivi des collectes, les actions de sensibilisations ont été mises reportées et/ou mises en attente par manque de personnel disponible. Aussi, il conviendra de recruter dans les meilleurs délais un ambassadeur du tri. Cette décision engendrera une dépense supplémentaire de 35 000 €.

De même, l'obligation de mettre en œuvre une collecte séparée des biodéchets été de proposer un tri à la source des déchets fermentescibles, il sera recruté en accroissement d'activité sur une période de 9 mois, un technicien déchets formé et sensible au compostage individuel et collectif.

Aussi, l'estimation des charges de personnel présente une augmentation de 15.2 % en 2023.

D – LES AVANTAGES

- Subvention versée à l'Amicale du personnel qui prendra désormais à sa charge le chèque cadeau remis aux agents présents au 31 décembre de l'année et aux retraités adhérents, à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Adhésion à Plurélya : prestations sociales diverses pour les actifs.
- Participation employeur de 15 € sur justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée,
- Participation employeur de 10 € si adhésion au contrat groupe labellisé prévoyance
- 13^{ème} mois versé par moitié en juin et décembre de l'année.

VI – CONCLUSION

Le coût prévisionnel 2023 sera en légère augmentation en rapport à 2022 en raison de l'augmentation importante des indices de révision des différents marchés, la réorganisation des services pour assurer les missions relatives au suivi de la dotation et de la maintenance des bacs et du matériel nécessaire pour assurer ces nouvelles missions.

De même, toute dépense contractuelle est aujourd'hui impactée par la situation de crise économique tant sur le cout des matières premières, que sur le coût de l'énergie ou du transport.

Les services devront aussi répondre à un appel à projets lancé par l'ADEME aux fins de bénéficier d'un financement dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets appelés aussi fermentescibles, d'abord sous la forme d'expérimentation de collectes différentes en fonction de la configuration des territoires, urbains ou ruraux.
